

**COMMUNE DE TRELIVAN**

**COMPTE RENDU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BRIAND Marie
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
THOMAS François	GUILLEMOT Jean-Claude	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	YVART Didier	FOURE Jean-Luc

Absents Excusés : Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie, Monsieur LE PROVOST Guy pouvoir à Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, LEMONNIER Rosanna, Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal, Monsieur LEMAITRE pouvoir à Monsieur LUCAS Dominique, Monsieur MAILLARD Rémi, Madame KERJEAN Nathalie.

**Secrétaire de séance** : Madame BOTREL Marie-Claire

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2024

**URBANISME ET TRAVAUX**

***Boulodrome : création d'un groupe de travail***

Le conseil municipal décide de constituer un groupe de travail : Monsieur Guillemot, Madame Rault, Madame Botrel, Monsieur Pelhâtre, Monsieur Le Provost, Monsieur Fouré

***Démolition et reconstruction de l'école maternelle création d'un jury de concours***

Le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de l'opération,
- Décide de Constituer un jury de concours composé de 6 personnes dont le Président de la CAO qui présidera le jury. Les membres à voix délibérative de la CAO (3 membres titulaires ou suppléants + Président de la CAO)
- Les personnes qualifiées avec voix délibérative :

**COMMUNE DE TRELIVAN**

<b>Membres à voix délibératives</b>		<b>Membres à voix consultatives</b>	
<b>Nombre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Nombre</b>	<b>Fonction</b>
1	Président de la CAO Le Maire	3	Elus- Madame Rault – Monsieur Lucas – Monsieur Godet
3	Membres de la CAO	1	Responsable des services techniques municipaux
2 personnes	CAUE Architecte conseil DDTM Personnes qualifiées (Architectes)	1	Secrétaire générale
		1	Chargé de projet en aménagement Membre du groupe de travail

- Décide le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- Arrête le nombre des équipes concourantes à trois+ 1suppléant,
- Attribue à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 11 000 €
- Précise que le montant de l'indemnisation pour esquisse sera déduit des honoraires du lauréat
- Arrête la composition du jury
- Autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

***CDG22 Rédaction et publication d'actes : convention de servitudes à la Sevestrais***

Le conseil municipal décide :

- de solliciter l'unité procédure droit des sols du Centre de Gestion pour réaliser les actes en la forme administrative en vue de leur publication par le service de la publicité foncière concernant la convention de servitudes sur les parcelles AI82- AI84 – AI86.
- de désigner Monsieur GODET Pascal pour signer les documents à intervenir, l'acte étant authentifié par Madame le Maire

**AFFAIRE GENERALE**

***Délégation au maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants***

Le conseil municipal décide de donner une délégation à caractère général reprenant le 4° de

**COMMUNE DE TRELIVAN**

Les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents pour couvrir les risques santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Centre de gestion des Côtes d'Armor a donc décidé de lancer un appel public à concurrence pour conclure une convention de participation à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents pour la garantie santé (Mutuelle)

Le conseil municipal suite au débat prend acte

**ENFANCE-JEUNESSE**

**Accueil de loisirs sans hébergement 2025 : tarifs et rémunération de l'équipe d'animation**

Le conseil municipal :

Approuve l'organisation d'un Accueil de Loisirs sans hébergement du 7 juillet 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025 inclus selon les modalités :

- Garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30.
- Enfants de 3 ans au 30 juin 2025 à 12 ans dans l'année.
- Règlement de la totalité du séjour est effectué lors de l'inscription de l'enfant.
- Vote les tarifs et les rémunérations de l'équipe d'animation :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNÉE 2025	
	Commune	Hors Commune
0-512	7,00	8,25
513-900	11,55	13,90
901-1500	14,25	17,45
>1500	16,80	19,50

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MINI-CAMP 2025	
	Commune	Hors Commune
0-512	54,10	63,45
513-900	78,05	92,05
901-1500	92,60	109,25
>1500	105,10	120,70

**Rémunération des animateurs (trices) 2025 :**

Statut	Forfait journalier
Animateurs (trices) BAFA	SMIC en vigueur en juillet 2025
Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade	4€50 de plus que le forfait animateur
Animateurs (trices) Stagiaires (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire)	SMIC rémunération 5 jours en 2025

- Salaire forfaitaire à la journée est indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie. Congés payés 10 % du traitement forfaitaire brut
- Forfait déplacement directrice 70€

**COMMUNE DE TRELIVAN**

Coût estimatif de l'opération		Ressources prévisionnelles de l'opération			
Nature des dépenses	Montant (HT)	Financements		Montant (HT)	Taux
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage/ études		SUBVENTIONS			
honoraires	290 746 €	Fonds Vert		200 000 €	7,19%
CTC - SPS	44 730 €	DESIL Phase 1	2025-2026	125 000 €	4,50%
assurances	33 547 €	DETR Phase 1	2025-2026	125 000 €	4,50%
Frais de procédures	44 730 €	DESIL Phase 2	2026-2027	125 000 €	4,50%
études de sols, thermiques, amiante, structure	22 365 €	DETR Phase 2	2026-2027	125 000 €	4,50%
Travaux		Conseil régional		150 000 €	5,40%
Déconstruction Désamiantage	307 760€	Conseil départemental		163 417 €	5,87%
Construction du bâtiment	1 699 712 €	Dinan Agglomération		125 000€	4,50%
construction local technique	26 880 €				
construction auvent d'entrée et préau	67 200 €				
Aménagement cours et parvis	121 520 €	Sous-total aides publiques		<b>1 138 417€</b>	40,95%
Équipements		AUTOFINANCEMENT			
Anti intrusion - contrôle d'accès	13 440 €	Part de la collectivité	Fonds propres	641 583 €	
mobilier - jeux -	77 370 €		Emprunt	1 000 000 €	
Informatique	30 000 €				
		Sous-total autofinancement		<b>1 641 583 €</b>	59,05%
TOTAL DEPENSES (HT)	<b>2 780 000 €</b>	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		<b>2 780 000 €</b>	100,00%

**MOBILITES**

***Arrêt de bus à la Douétée***

Le conseil municipal décide de solliciter le service mobilités de Dinan Agglomération et les services du Département pour examiner les possibilités d'arrêts et les coûts sur ce secteur.



Pour extrait conforme le Maire,

Suzanne LEBRETON